

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2026

Date de convocation : 10 juillet 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Le 15 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise CAMUT, Maire.

Etaient présents :

Mme Françoise CAMUT, Maire,

M. Marc LUCAS, Mme Marie-Christine GONZALES, M. Thierry LACROIX, Mme Brigitte GIROU, Adjoints

M. David COUREAU, Mme Mireille MICHELETTO, M. Mohamed BERDI, Mme Angélique FAVEREAU, M. Alain GUILLOT, Mme Lucie MAUVIN, M. Stephan BARBIER, M. Jean-Daniel DEBART, M. Pierre STACHOWICZ.

Mme Brigitte TRIBAUDEAU est arrivée à 18h15.

Absents excusés :

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h05.

Mme Marie-Christine GONZALES est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Madame le Maire donne lecture d'un texte rappelant les principes de rédaction des comptes rendus de conseil municipal. Elle précise que ceux-ci doivent rester concis.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026

Hormis une correction en page 4, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026.

2°) Délibération Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2026 GRDF

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour percevoir la somme d'occupation de domaine public par GRDF.

Proposition du RODP GAZ :

Références

CR 1.44

Vos données

Code INSEE	Nom de commune	Longueur en m (L)
Résultat global		8 499
33480	SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS	8 499

Calcul de votre redevance

$(0,035 \times L + 100) \times CR$

Somme d'occupation du domaine public à percevoir par la commune :

Artère en sous-sol :

$(0,035 \times 8\,499 (ml) + 100) \times 1,44 = 572,00 \text{ €}$

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

3°) Délibération admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable du Trésor Public a transmis un état de créances irrécouvrables concernant un seul débiteur, pour lesquelles il sollicite une admission en non-valeur (cantine et garderie 2024-2025).

Ces créances, d'un montant total de **572,08 €**, n'ont pu être recouvrées malgré les diligences effectuées. L'admission en non-valeur a pour objet d'apurer les écritures comptables sans éteindre la dette du débiteur, qui demeure exigible si sa situation financière venait à s'améliorer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable du Trésor Public ;

Considérant que toutes les procédures de recouvrement ont été mises en œuvre et que ces créances sont reconnues irrécouvrables ;

Monsieur Jean-Daniel DEBART demande si l'enfant est toujours inscrit à la cantine et à la garderie car si c'est le cas pourquoi continuer à l'accepter.

Madame le Maire indique que l'ensemble des factures de l'année 2026 a été réglé. En conséquence, elle ne voit aucun motif justifiant un refus d'accueil de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur l'état transmis par le comptable public, pour un montant total de **572,08 €** ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte budgétaire correspondant (compte 6541 ou 6542 selon la nature des créances) du budget de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

4°) Délibération de prolongation du bail professionnel des médecins avec maintien de loyer

Le bail arrivant à échéance le 30 septembre 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'en prolonger la durée afin d'assurer la pérennité de l'offre de soins sur le territoire communal.

Afin de favoriser le maintien des professionnels de santé et de préserver l'accès aux soins pour les habitants, il est proposé de **maintenir le montant du loyer à 1 200 € par mois**, sans augmentation, pendant 3 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bail professionnel conclu entre la commune et les médecins en date du 8 juin 2020 ;

Considérant l'intérêt général qui s'attache au maintien de l'activité médicale sur la commune ;

Madame le Maire indique qu'une augmentation du loyer apparaît difficilement envisageable au regard de l'importance des charges supportées.

Monsieur Thierry Lacroix indique que les travaux d'isolation des combles ont été réalisés, mais que l'isolation des murs n'a pas été effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de prolonger le bail professionnel conclu avec les médecins pour une durée 6 ans, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- **DÉCIDE** de maintenir le montant du loyer à **1 200 € (mille deux cents euros) par mois**, sans augmentation pendant 3 ans, le montant du loyer sera revu au 1^{er} octobre 2029 ;
- **PRÉCISE** que les autres clauses et conditions du bail initial demeurent inchangées ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au bail professionnel ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

5°) Délibération pour l'augmentation des tarifs cantine

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nouvelles tranches de tarifs prenant en compte le quotient familial des familles.

Tarifs proposés			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Tranche 1 : 0-1000	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Tranche 2 : 1001-1300	3,00 €	2,70 €	2,50 €
Tranche 3 : 1300 et plus	3,20 €	3,00 €	2,50 €

Le tarif cantine du personnel passera à 5,50 €

Les membres du Conseil municipal posent plusieurs questions concernant le fonctionnement du service de restauration scolaire, notamment sur :

- le coût d'un repas ;
- le coût du personnel ;
- le coût des charges.

Madame Mireille MICHELETTO répond que le coût d'un repas s'élève à 2,25 € par enfant, hors charges de fonctionnement et coûts de personnel.

Madame le Maire indique que les démarches nécessaires auprès d'Égalim pour obtenir le remboursement partiel n'ont pas été effectuées, ce qui a entraîné une perte de recettes de plus de 20 000 € pour la commune.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

6°) Délibération de principe pour la mise en œuvre de la main courante du stade de foot

Il est prévu le remplacement de la main courante du stade de foot pour des raisons de sécurité. 2 devis sont présentés, et ont été joints à la note préparatoire. Monsieur Stéphan BARBIER demande plus de précisions sur l'un des deux devis.

Cette délibération a été annulée par manque d'informations concernant le devis Pebeyre. Le choix de l'entreprise sera examiné et validé par la commission Bâtiment.

7°) Point sur les Commissions

Commission bâtiments

Monsieur Marc LUCAS annonce qu'à l'église, les deux pilastres situés de chaque côté de l'autel ont été restaurés avec beaucoup de soin.

Afin de préparer le budget 2027, un devis a été demandé pour la réfection de l'ensemble des soubassements, qui se dégradent progressivement.

Concernant le bâtiment des médecins, des travaux seront réalisés au mois d'août afin d'améliorer l'isolation phonique.

Au foyer, une box Internet est installée depuis le 15 juillet 2026. La chambre froide a également été réparée. En revanche, le devis concernant les travaux de mise en conformité pour l'électricité est toujours attendu ; une relance a été effectuée.

Enfin, concernant l'école, de nouvelles solutions sont actuellement envisagées en remplacement du système de climatisation initialement prévu : La mise en place d'une ombrière équipée de panneaux solaires, dont le financement serait assuré par le SDEEG. Et d'autre part, une étude porte sur la faisabilité du raccordement d'un groupe froid au réseau de chauffage existant afin d'améliorer le confort thermique des salles de classe. Cette solution nécessite toutefois une analyse approfondie des risques de condensation au niveau des canalisations, ainsi qu'une vérification de la compatibilité avec les équipements actuellement en place.

Commission École - Cantine – Jeunesse

Madame Mireille MICHELETTO informe que la commune a reçu de la municipalité de Saint-Émilion, à titre de prêt, huit bureaux, huit chaises ainsi qu'une table rectangulaire destinée à la cantine, en vue de l'ouverture de la 5^e classe.

L'organisation pédagogique de cette cinquième classe n'est pas encore arrêtée. Plusieurs hypothèses de répartition des élèves sont à l'étude par l'équipe enseignante, notamment afin d'assurer un meilleur équilibre des groupes. Les décisions définitives seront prises avant la rentrée scolaire.

Commission Voirie

Monsieur Thierry LACROIX explique que concernant les travaux de voirie, le diagnostic réalisé avec le cabinet d'étude Azimut a permis d'identifier des travaux de rénovation de routes estimés par CMR à 103 000 €. Toutefois, le budget inscrit pour 2026 s'élève à 60 000 €.

Un rendez-vous est prévu avec AZIMUT afin de réexaminer les secteurs concernés et de définir les priorités. Les travaux retenus seront adaptés à l'enveloppe budgétaire disponible et porteront en priorité sur les portions de voirie les plus dégradées.

Il est indiqué que les restrictions préfectorales liées aux fortes chaleurs interdisent désormais les travaux de fauchage l'après-midi, ce qui a entraîné un retard dans l'intervention de l'entreprise en charge de celui-ci. Ce décalage pourrait toutefois conduire à la suppression d'un passage de fauchage prévu dans le devis initial, générant ainsi une économie pour la commune. Concernant les travaux d'aménagement le long de la berge à Pierrefitte, les travaux devaient commencer mi-juillet mais l'entreprise ne répond pas aux appels. Les relances sont en cours. Pour conclure, Épidor a coupé deux arbres qui menaçaient de casser les lignes électriques et les câbles de la fibre optique.

Commission Vie Associative

Monsieur Mohamed BERDI annonce qu'une réunion avec toutes les Associations est fixée au 24 août afin de préparer le Forum des Associations.

Cette rencontre sera également l'occasion d'évoquer l'organisation de la Journée nationale de ramassage des déchets, prévue le samedi 19 septembre 2026, et d'étudier la possibilité d'organiser cette collecte sur le territoire de la commune en la reportant au dimanche afin de favoriser une plus forte participation des habitants.

Commission Urbanisme

Madame Marie-Christine GONZALES informe qu'un travail a été fait sur des points précis concernant la révision du PLUI.

La Communauté des Communes a réactivé sa commission Habitat afin de mener une réflexion sur la lutte contre les logements vacants. Dans ce cadre, la commune est invitée à compléter un questionnaire détaillé permettant d'identifier les logements vacants, même en mauvais état. Ce travail est actuellement en cours.

Madame le Maire indique avoir rencontré l'Architecte des Bâtiments de France et lui avoir demandé sur quel texte de l'AVAP se fondait l'exigence de poser des panneaux solaires de couleur rouge plutôt que de couleur noire car, pour elle, cela n'est pas mentionné.

Commission Communication

Madame Angélique FAVEREAU explique qu'une réunion de la commission culture-lecture publique a été organisée par la Communauté de Communes portant sur un projet de valorisation des talents locaux. Chaque commune est invitée à identifier des habitants disposant d'un talent particulier, qui pourront être présentés lors de manifestations organisées sur le territoire intercommunal.

Ces événements auront pour objectif de mettre à l'honneur les participants tout en favorisant la découverte des communes et de leur patrimoine par les habitants du territoire.

Madame Marie-Christine GONZALES indique que, depuis janvier 2026, la médiathèque de la commune mène déjà cette démarche de recherche « d'incroyables talents » et que plusieurs talents ont, d'ores et déjà, été identifiés et intégrés à la programmation.

Concernant le plan de la Commune toujours en cours de constitution avec l'entreprise Pano, a demandé un important travail de relecture et de correction aux élus. Un document recensant l'ensemble des modifications souhaitées a été préparé afin d'être transmis au prestataire. Les échanges ont également porté sur le format de la carte, jugé trop petit. Le prestataire a indiqué qu'un format plus grand entraînerait un coût supplémentaire.

Commission Espace Verts

Monsieur Alain GUILLOT informe qu'un recensement des différents points d'eau est effectué afin d'identifier les espaces verts arrosés à partir de puits et ceux alimentés en eau potable. Ce diagnostic a déjà mis en évidence plusieurs situations nécessitant des adaptations.

L'objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources en eau en privilégiant, lorsque cela est possible, l'alimentation par les puits. La commune dispose des ressources nécessaires, sous réserve d'équiper certains ouvrages.

Une fois cet inventaire achevé, les données recueillies permettront d'adapter la gestion des espaces verts.

Le CAUE a été sollicité afin d'obtenir un accompagnement dans les projets de végétalisation de la commune. Cette démarche vise à bénéficier de conseils sur les orientations les plus adaptées, notamment pour les espaces publics et, le cas échéant, pour la végétalisation de l'école. Cet appui permettra d'identifier les solutions envisageables et d'orienter les futurs aménagements.

Il est évoqué la création d'une mini-serre à proximité de l'atelier municipal, réalisée à moindre coût avec des matériaux de récupération. Cet équipement permettrait de préparer des plants en vue des prochaines saisons, d'anticiper les plantations et de favoriser la production en régie. Ce projet contribuerait à réaliser des économies pour la commune tout en offrant un plus large choix de végétaux adaptés aux besoins des espaces verts.

Un point sur la situation des tilleuls situés devant le cimetière. Un devis de 800 € a été reçu de FREDON pour la réalisation d'un diagnostic visuel visant à évaluer l'état sanitaire des arbres et leur niveau de dangerosité.

Il est indiqué que plusieurs arbres présentent des signes de dépérissement ou de fragilité, certains étant proches du monument aux morts.

Une réflexion est engagée sur le maintien du label « Territoire Bio Engagé », sous réserve du respect des critères d'éligibilité. Il souligne l'intérêt de cette démarche pour renforcer et valoriser l'image de la commune.

Par ailleurs, il indique étudier l'opportunité de candidater au label « Village Fleuri ». Une évaluation des conditions d'obtention, des coûts éventuels et des bénéfices pour la commune sera réalisée avant toute décision. Il est rappelé que cette démarche avait déjà été engagée par le passé.

Une réflexion est menée au sujet des poubelles et dépôts sauvages dans la palue.

Commission Action Sociale

Madame Brigitte GIROU fait un retour sur la gestion de l'épisode de canicule. Il est rappelé que, conformément au Plan communal de sauvegarde (PCS), les mesures prévues au niveau de vigilance orange ont été mises en œuvre.

Il est indiqué que la commune a entrepris un recensement des personnes vulnérables et effectué des visites auprès de certains habitants. Toutefois, plusieurs personnes ont refusé d'être inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables.

Par ailleurs, des demandes ont été formulées afin que la commune assure le transport de personnes vers des lieux climatisés. Il est précisé que cette mission ne relève pas des obligations prévues par le Plan communal de sauvegarde et que la commune ne dispose pas des moyens adaptés pour assurer ce type de transport.

8°) Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil municipal que deux chauffeurs de taxi ont sollicité la mise à disposition d'un emplacement sur la commune.

Une réflexion a été engagée sur l'opportunité de créer un point d'arrêt, notamment à proximité de la résidence pour personnes âgées (RPA), en utilisant un emplacement existant de type « arrêt minute ». L'objectif serait de faciliter la prise en charge des usagers sans immobiliser durablement une place de stationnement. Les taxis pourraient ainsi y stationner uniquement le temps de récupérer leurs clients, avec une signalisation appropriée indiquant le service ainsi que les coordonnées des professionnels concernés.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande pour le moment.

Madame le Maire propose d'étudier la possibilité d'installer des feux tricolores de courtoisie sur la commune afin de contribuer au ralentissement de la circulation. Elle précise qu'une telle opération représenterait un investissement qu'il conviendra d'évaluer avant toute décision.

Pour terminer, Madame le Maire informe que les magazines de la Communauté de Communes, accompagnés de deux questionnaires (l'un portant sur la mobilité, l'autre sur la mutuelle santé communale et intercommunale) et d'une gazette de l'eau, ont été récupérés. Il est demandé aux Conseillers de les distribuer afin d'éviter à la commune de supporter les frais de distribution.

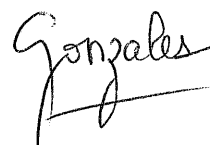
L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20h10

Le Maire,



F. CAMUT

Le secrétaire de séance



M.-C. GONZALES